

Selarl ACTION JURIS

RCS NIMES 518 853 411 00057 / TVA FR81518853411

Patrick LASSEAUX Morgane PUCHAT Valentin RAMOND Christophe BLAVIT
Commissaires de Justice Associés
Audrey CAULET
Commissaire de Justice Salariée

Siège Social
571 Avenue de Croupillac – 30100 ALES
Tél : 04.66.52.87.56

Bureau Annexe
11 Rue Pierre Gorlier - 30120 LE VIGAN
Courriel : huissier-ales@actionjuris30.fr

Site : www.actionjuris30.fr

PROCES VERBAL D'INVENTAIRE

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ

*ET LE VINGT ET UN NOVEMBRE
A NEUF HEURES*

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ

**ET LE VINGT ET UN NOVEMBRE
A NEUF HEURES**

A LA REQUETE DU :

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIMES (30), situé 12 Rue Cité Foulc à **NIMES** (30000), pris en la
personne de son Greffier en exercice ;

AGISSANT EN VERTU :

D'un jugement rendu par le **TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIMES** (30), le 12/11/2025, ouvrant la
procédure de liquidation judiciaire simplifiée, conformément aux articles L.640-1 à L.644-5 du code de
commerce et celles du décret y afférent, à l'égard de la **SARL G M H 30** dont le siège social est situé à **SAINT
HILAIRE DE BRETHMAS** (30560), 1 Lotissement Le Parc, ledit jugement me désignant aux fins de dresser
un inventaire et réaliser une prise de l'actif du débiteur conformément aux dispositions des articles L 622-6 et
L 641-1 du code du commerce, avec faculté de délégation en cas d'incompétence territoriale ;

Une copie de ce jugement est annexée en fin du présent procès-verbal.

Ainsi qu'à la demande de **Maître Pierre JULIEN**, Mandataire Judiciaire à **NIMES CEDEX 4** (30006), 3
Boulevard Amiral Courbet, BP 10001, nommé en qualité de Liquidateur Judiciaire de la **SARL G M H 30**.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, **Maître Patrick LASSEAUX**, Commissaire de Justice Associé, l'un des membres de la **Selarl ACTION
JURIS**, titulaire d'un office de commissaires de justice associés dont le siège social est à ALÈS (Gard), 571
Avenue de Croupillac, et ayant bureau secondaire au VIGAN (Gard), 11 Rue Pierre Gorlier, soussigné,

Me suis transporté ce jour, à 9 heures, 1 Lotissement Le Parc à **SAINT HILAIRE DE BRETHMAS** (30560),
adresse du siège social de la **SARL G M H 30**, exerçant l'activité de fabrication, création, conception et
réalisation de tout article de bijouterie fantaisie et articles similaires pour homme, femmes et enfants, ainsi que
tout article de petite maroquinerie, accessoires en bois, articles de décoration, achat, vente, import, export de ces
articles, après l'avoir préalablement convoquée le 14/11/2025, par courrier, selon copie annexée en fin.

Sur place, je constate que l'adresse du siège social est le domicile personnel de **Madame Nathalie LANCELLE**, gérante de la **SARL G M H 30**, après l'avoir préalablement convoqué le 14/11/2025, par courrier, selon copie annexée en fin, je procède alors à l'inventaire de l'actif appartenant à la **SARL G M H 30**, étant précisé que le prix entre parenthèses est un prix de prise, correspondant à la valeur estimée du bien, dans le cadre d'une vente aux enchères publiques.

- 1 lot de perles, de différents diamètres, tailles et formes diverses, deux malles contenant des fiches sur les pierres, pochettes, pierres diverses, de tailles, formes et couleurs différentes, fils, câbles, pinces, etc...le tout contenu dans les deux malles susvisées, diverses boîtes métalliques et un carton, plusieurs dizaines de milliers d'unités, le tout selon état du stock, arrêté au 20/11/2025, comportant une page, dont une copie est annexée en fin du présent Procès-verbal, pour un **total d'achat s'élevant à 2 984,41 euros HT**, valorisé à ce jour à la somme de **600 euros**.

La valeur totale de l'actif inventorié, s'élève donc à la somme de **six cents euros (600 €)**.

Madame Nathalie LANCELLE me déclare qu'il n'existe pas d'autre actif que celui inventorié ci-dessus, qu'il n'existe pas d'actif pouvant être revendiqué et que la **SARL G M H 30** n'a pas d'actif roulant.

Madame Nathalie LANCELLE signe l'autorisation de vente aux enchères, dont une copie est annexée en fin du présent procès-verbal.

Telles sont mes constatations.

J'annexe 5 photographies prises au moment de mes présentes opérations.

De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent PROCES VERBAL D'INVENTAIRE pour servir et valoir ce que de droit.

Conformément aux dispositions légales, j'adresse un exemplaire de cet inventaire à **Maître Pierre JULIEN**, un exemplaire au **Tribunal de Commerce de NÎMES** et un exemplaire à **Madame Nathalie LANCELLE**.

EXTRAIT DES MINUTES
DU GREFFE



TRIBUNAL DE COMMERCE DE NÎMES

12/11/2025 JUGEMENT DU DOUZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ

Numéro de rôle : 2025F1640
Numéro de Procédure Collective : 2025RJ569
Numéro Parquet : 25 / 29 / 0569

SARL G.M.H 30
1 LOTISSEMENT LE PARC
30560 SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS
Représentée par Maître GUITTARD Frédéric, avocat,
24 RUE GUILLAUME PUY 84000 AVIGNON

Représentante légale :
Madame LANCELLE Nathalie Josy
1 LOTISSEMENT LE PARC 30560 SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS

Après que les débats aient eu lieu en Chambre du Conseil le cinq novembre deux mille vingt-cinq où
siégeaient :

- Monsieur Armand DEJARDIN, Président,
- Monsieur Jean-Marie CALAME, Juge,
- Monsieur Esteban MARIN, Juge,

Assistés de :

- Maître Laure-Anne PENCHINAT-ISIDORE, greffier,
- le Ministère Public avisé,

Le Tribunal ainsi composé et assisté a entendu les parties et mis le dossier en délibéré au douze
novembre deux mille vingt-cinq.

Les magistrats en ont ensuite délibéré, en secret conformément à la loi.

Délibéré rendu ce jour douze novembre deux mille vingt-cinq par mise à disposition au greffe

A la date du 22/10/2025, Madame LANCELLE Nathalie Josy représentante légale de la SARL G.M.H 30, a régularisé une déclaration de cessation des paiements au Greffe du Tribunal de céans, conformément à l'article R 640-1 du code de commerce, et a sollicité la liquidation judiciaire de son entreprise conformément aux dispositions des articles L 640-1 à L 644-5 du Code de Commerce.

Attendu que la SARL G.M.H 30 est inscrite au RCS de Nîmes depuis le 24/01/2022, sous le numéro 909 495 467 pour l'activité de fabrication, création, conception et réalisation de tout article de bijouterie fantaisie et articles similaires pour homme, femmes et enfants, ainsi que tout article de petite maroquinerie, accessoires en bois, articles de décoration, achat, vente, import, export de ces articles.

Attendu que, sur la convocation délivrée par le greffe du tribunal de commerce, Madame LANCELLE Nathalie Josy, née le 11/09/1966 à VALENCIENNES demeurant 1 Lotissement Le Parc 30560 SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS, prise en qualité de représentante légale de la SARL G.M.H 30, a comparu en Chambre du Conseil le 05/11/2025, en la personne de son conseil Maître GUITTARD Frédéric, avocat au Barreau d'AVIGNON.

Sur ce,

Il résulte des informations recueillies à l'audience et des pièces communiquées que le débiteur se trouve dans l'impossibilité de faire face au passif exigible qui s'élèverait à la somme de 51796 Euros avec son actif disponible, qu'il est donc en état de cessation des paiements.

Que son chiffre d'affaires d'un montant de 30 685 Euros en 2024 est inférieur à 300 000 euros.

Que l'entreprise n'emploierait pas de salarié.

En chambre du conseil, Me GUITTARD pour la société débitrice expose que la société souffre d'une concurrence accrue avec la Chine et d'une absence d'activité,

Que les coûts de production sont trop élevés,

Qu'aucun redressement ne peut être envisagé faute de pouvoir être concurrentiel sur le marché du bijoux fantaisie,

Que Mme LANCELLE a dû trouver une activité salariée,

Que la preuve de la cessation des paiements du déclarant ressort de son propre aveu et des documents soumis à l'appréciation du Tribunal

Que le débiteur est recevable et bien fondé en sa demande et qu'en conséquence, au regard du chiffre d'affaires et du nombre de salariés qui n'excèdent pas les seuils fixés par les articles L641-2 et D641-10 du code de commerce, il échet d'ouvrir la procédure de liquidation judiciaire simplifiée à son égard, conformément au Titre IV du Livre VI du Code de Commerce.

PAR CES MOTIFS

Le tribunal après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant publiquement, par décision contradictoire et en premier ressort,

Le ministère public avisé,

Vu les articles L 641-2 et D 641-10 du code de commerce,

CONSTATE l'état de cessation des paiements,

OUVRE la procédure de liquidation judiciaire simplifiée, conformément aux articles L.640-1 à L 644-5 du code de commerce et celles du décret y afférent.

A l'égard de :

**SARL G.M.H 30
1 LOTISSEMENT LE PARC
30560 SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS**

FIXE au 01/05/2025 la date de cessation des paiements

DÉSIGNE Monsieur JULLIAN Fabien en qualité de juge commissaire titulaire et Madame CALMELS Cécile en qualité de juge commissaire suppléant.

DÉSIGNE Maître JULIEN demeurant 3 BOULEVARD AMIRAL COURBET BP 10001 30006 NIMES CEDEX 4 en qualité de liquidateur judiciaire.

INVITE le cas échéant, le comité d'entreprise ou à défaut les délégués du personnel ou à défaut de ces deux précédents, les salariés de l'entreprise à désigner au sein de celle-ci, un représentant des salariés, conformément aux dispositions de l'article L 641-1 du Code de Commerce et à communiquer le procès-verbal de désignation où le procès-verbal de carence au greffe dans un délai de 10 jours à compter du présent jugement conformément aux dispositions de l'article R 641-1 du code de commerce.

DESIGNE la **SELARL ACTION JURIS 571 AVENUE DE CROUPILLAC 30100 ALES** Commissaire de Justice, aux fins de réaliser l'inventaire prévu par l'article L 622-6 du code de commerce et la prise de l'actif du débiteur conformément aux dispositions de l'article L 641-1 du code de commerce, avec faculté de délégation en cas d'incompétence territoriale.

Dit que le liquidateur judiciaire procédera à la vente de gré à gré ou aux enchères publiques de l'ensemble des biens meubles composant l'actif de la procédure dans les quatre mois à compter de la présente décision conformément aux dispositions de l'article L644-2 du code de commerce,

FIXE le délai de déclaration des créances imparti aux créanciers à deux mois à compter de la publication au bodacc du présent jugement, conformément à l'article R 641-25 du code de commerce.

DIT que le liquidateur devra déposer la liste des créances dans le délai de 4 mois à compter de la publication du présent jugement au bodacc.

Conformément à l'article R 641-6 du code de commerce, DIT au greffier de notifier le présent jugement au débiteur.

De signifier ledit jugement aux personnes qui ont qualité pour interjeter appel.

D'en adresser copie aux mandataires de justice désignés, au Procureur de la République, au Directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques et tous autres intéressés.

D'en faire mention sur tous registres ou répertoires prévus à cet effet.

DE procéder à la publicité du dit jugement tant sur le journal officiel BODACC que sur le journal d'annonces légales du lieu où le débiteur a le siège de son entreprise ou des établissements secondaires.

ORDONNE l'exécution provisoire.

JUGE et DIT en application de l'article L 644-5 du code de commerce, que la clôture de la liquidation judiciaire devra être examinée au plus tard le 12/05/2026.

ORDONNE à Madame LANCELLE Nathalie Josy de communiquer sans délai au greffe de la juridiction ainsi qu'au mandataire liquidateur tout changement d'adresse de son domicile personnel afin que cette personne puisse être jointe à tout moment et sans délai pour les besoins de la procédure.

DIT que les dépens seront privilégiés de liquidation judiciaire.

La présente décision a été signée par Monsieur DEJARDIN Armand, Président, ainsi que par Maître PENCHINAT-ISIDORE Laure-Anne, Greffier.

Le Président,

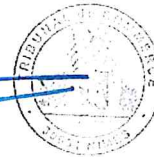
Le Greffier,

Signe électroniquement par Armand DEJARDIN

Signe électroniquement par Laure-Anne PENCHINAT-ISIDORE, greffier

EXPÉDITION sur 4 pages, certifiée conforme à la minute

Délivrée à NÎMES le 12/11/2025



LS

ACTION JURIS

Commissaires de Justice Associés
ALÈS – LE VIGAN

COPIE

SARL G M H 30
1 LOTISSEMENT LE PARC
30560 SAINT HILAIRE DE BRETHMAS

ALÈS, le 14 Novembre 2025

Me Patrick LASSEAUX
Me Morgane PUCHAT
Me Valentin RAMOND
Commissaires de justice
associés co-gérants

Me Audrey CAULET
Commissaire de justice salariée

Me Christophe BLAVIT
Commissaire de justice associé

Bureau principal
571 Avenue de Croupillac
30100 ALÈS
Tél : 04.66.52.87.56

Bureau secondaire
11 rue Pierre Gorlier
30120 LE VIGAN


huissier-ales@actionjuris30.fr


www.actionjuris30.fr


Lundi au jeudi
08h à 12h et de 13h à 17h
Vendredi de 08h à 12h

Compétence territoriale
sur la Cour d'Appel de Nîmes :
Gard (30) – Vaucluse (84)
Ardèche (07) – Lozère (48)

Compétence nationale pour les constats

Paiement :
- Par carte bancaire à l'étude, par appel
téléphonique ou sur notre site internet
- Par virement bancaire :
FR76 1350 6100 0014 0623 7200 180
BIC : AGRIFRPP835

Affaire: Maître JULIEN PIERRE c/ SARL G M H 30
Nos références : LJ 25 11 2260 / 7606 / AV

Madame,

Dans le cadre de la procédure ouverte par le Tribunal de Commerce de NîMES (Gard), je suis chargé par cette Juridiction de procéder à l'inventaire et à la prise des divers biens qui forment l'actif de la Société ou de votre Entreprise.

Pour ce faire, vous devrez me remettre la liste des biens gagés, nantis ou placés sous sujétion douanière, ainsi que la liste des biens en dépôt, location, L. O. A., crédit-bail ou encore détenus avec une clause de réserve de propriété ou plus généralement les biens susceptibles d'être revendiqués par des tiers.

En prévision de ce rendez-vous, vous voudrez bien réunir et me remettre les documents suivants :

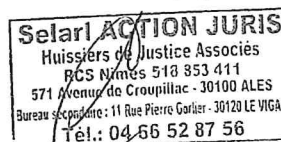
- Copie liste des immobilisations,
- Copie contrat locations, leasing, matériel en dépôt, etc.,
- Copie cartes grises des véhicules et matériels roulants,
- Inventaires des actifs et du stock, ou tous documents que vous jugerez utiles ou nécessaires de produire.

Afin de régler au mieux cette affaire dans les plus brefs délais, nous devons vous rencontrer personnellement.

Pour ce faire, nous vous prions de prendre contact, de toute urgence, avec notre Etude, en téléphonant au 04 66 52 87 56.

Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Maître Patrick LASSEAUX



IBAN : FR76 1350 6100 0014 0623 7200 180 - BIC : AGRIFRPP835

SELARL ACTION JURIS 30 – Siret 518 853 411 00057 - TVA intracommunautaire n° FR81 518 853 411 – APE 6910Z

Les données personnelles recueillies sont traitées et enregistrées par l'Etude SELARL ACTION JURIS 30, responsable de traitement, pour les finalités suivantes : prise de rendez-vous, gestion interne, gestion de la relation, sécurité et prévention des impayés et de la fraude, recouvrement, lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, réponse aux obligations légales et réglementaires. Outre les cas légaux, l'étude ne communique pas à des tiers les données personnelles fournies, ces données personnelles sont conservées pendant 5 ans à la clôture du dossier traité. Vous pouvez faire valoir vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement des données qui vous concernent, de limitation du traitement, ainsi que votre droit à la portabilité de vos données, en écrivant par email ou par courrier postal à l'adresse suivante: huissier-ales@actionjuris30.fr et 571 Avenue de Croupillac, 30100 ALÈS.

L.S

ACTION JURIS

Commissaires de Justice Associés
ALÈS – LE VIGAN

COPIE

Madame LANCELLE Nathalie
1 LOTISSEMENT LE PARC
30560 SAINT HILAIRE DE BRETHMAS

ALÈS, le 14 Novembre 2025

Me Patrick LASSEAUX
Me Morgane PUCHAT
Me Valentin RAMOND
Commissaires de justice
associés co-gérants

Me Audrey CAULET
Commissaire de justice salariée

Me Christophe BLAVIT
Commissaire de justice associé

Bureau principal
571 Avenue de Croupillac
30100 ALÈS
Tél : 04.66.52.87.56

Bureau secondaire
11 rue Pierre Gorlier
30120 LE VIGAN



huissier-ales@actionjuris30.fr



www.actionjuris30.fr



Lundi au jeudi
08h à 12h et de 13h à 17h
Vendredi de 08h à 12h

Compétence territoriale
sur la Cour d'Appel de Nîmes :
Gard (30) – Vaucluse (84)
Ardèche (07) – Lozère (48)

Compétence nationale pour les constats

Paiement :

- Par carte bancaire à l'étude, par appel téléphonique ou sur notre site internet
- Par virement bancaire :
FR76 1350 6100 0014 0623 7200 180
BIC : AGRIFRPP835

Affaire: Maître JULIEN PIERRE c/ SARL G M H 30
Nos références : LJ 25 11 2260 / 7606 / AV

Madame,

Dans le cadre de la procédure ouverte par le Tribunal de Commerce de NIMES (Gard), je suis chargé par cette Juridiction de procéder à l'inventaire et à la prise des divers biens qui forment l'actif de la Société ou de votre Entreprise.

Pour ce faire, vous devrez me remettre la liste des biens gagés, nantis ou placés sous sujétion douanière, ainsi que la liste des biens en dépôt, location, L. O. A., crédit-bail ou encore détenus avec une clause de réserve de propriété ou plus généralement les biens susceptibles d'être revendiqués par des tiers.

En prévision de ce rendez-vous, vous voudrez bien réunir et me remettre les documents suivants :

- Copie liste des immobilisations,
- Copie contrat locations, leasing, matériel en dépôt, etc.,
- Copie cartes grises des véhicules et matériels roulants,
- Inventaires des actifs et du stock, ou tous documents que vous jugerez utiles ou nécessaires de produire.

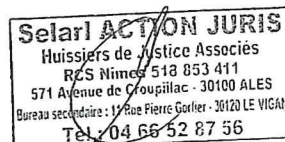
Afin de régler au mieux cette affaire dans les plus brefs délais, nous devons vous rencontrer personnellement.

Pour ce faire, nous vous prions de prendre contact, de toute urgence, avec notre Etude, en téléphonant au 04 66 52 87 56.

Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Maître Patrick LASSEAUX

P.O



IBAN : FR76 1350 6100 0014 0623 7200 180 - BIC : AGRIFRPP835

SELARL ACTION JURIS 30 – Siret 518 853 411 00057 - TVA intracommunautaire n° FR61 518 853 411 – APE 6910Z

Les données personnelles recueillies sont traitées et enregistrées par l'étude SELARL ACTION JURIS 30, responsable de traitement, pour les finalités suivantes : prise de rendez-vous, gestion interne, gestion de la relation, sécurité et prévention des infractions et de la fraude, recouvrement, lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, réponse aux obligations légales et réglementaires. Outre les cas légaux, l'étude ne communique pas à des tiers les données personnelles fournies, ces données personnelles sont conservées pendant 5 ans à la clôture du dossier traité. Vous pouvez faire valoir vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement des données qui vous concernent, de limitation du traitement, ainsi que votre droit à la portabilité de vos données, en écrivant par email ou par courrier postal à l'adresse suivante: huissier-ales@actionjuris30.fr et 571 Avenue de Croupillac, 30100 ALÈS

20/11/2015

	Qté	Tarif	Total
Fermeoir	1	0,42 €	0,42 €
Macramé	37	8,89 €	328,93 €
Perles 4 mm	13529	0,08 €	1 082,32 €
Perles 6 mm	1359	0,15 €	203,85 €
Perles 8 mm	132	0,17 €	22,44 €
Cartes pierres	5486	0,16 €	877,76 €
Pochettes	500	0,02 €	10,00 €
Pierres rectangulaires	726	0,30 €	217,80 €
Pierres heishi	1674	0,05 €	83,70 €
Rondelles hématite	1556	0,03 €	46,68 €
Perles à écraser	40	0,03 €	1,20 €
Protection fil cable	40	0,04 €	1,60 €
Marteau à frapper	1	24,00 €	24,00 €
Set de poinçon à frapper	1	15,00 €	15,00 €
Pinces	3	11,50 €	34,50 €
Fil argent	3,3	7,60 €	25,08 €
3ème main	1	9,13 €	9,13 €
			- €
			2 984,41 €

SELARL ACTION JURIS

Patrick LASSEAUX, Morgane PUCHAT,
Valentin RAMOND, Christophe BLAVIT

Commissaires de Justice associés

Audrey CAULET

Commissaire de Justice salariée

BUREAU PRINCIPAL
571 Avenue de Crupillac
30100 ALES
Tél : 04.66.52.87.56

R.C.S NÎMES 518 853 411 00057 - T.V.A N° 81518853411
Adresse courriel : huissier-ales@actionjuris30.fr
Site : www.actionjuris30.fr

BUREAU SECONDAIRE
11 Rue Pierre Gonlier
30120 LE VIGAN

AUTORISATION DE VENTE AUX ENCHERES

LJ 25 11 2260

Je soussignée : Madame Nathalie LANCELLE

Demeurant : 1 lotissement Le Parc 30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS

En qualité de : gérante de la SARL G M H 30

Sise : 1 lotissement Le Parc 30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS

Vu les dispositions de l'article L. 642-19 du code du commerce

Vu les dispositions de l'article R 642-36-1 du code du commerce :

« Le juge-commissaire statue sur la vente après avoir recueilli les observations des contrôleurs et entendu ou dûment appelé le débiteur et son conjoint lorsque celui-ci se trouve dans l'une des situations prévues à l'article R. 641-30, ainsi que le liquidateur. »

Vu les dispositions de l'article R 642-37-2 du code du commerce

J'émet un avis favorable pour la vente aux enchères publiques des actifs restants de SARL G M H 30

Fait à Saint-Hilaire de Brethmas

Le 21/11/2025

Signature :







SOUS TOUTES RESERVES

DONT ACTE

COUT DE L'ACTE	
Honoraires Vacations Inventaire HT	322.00 €
Requête Copies et Pièces HT	47.90 €
Honoraire Prisée HT	8.92 €
S.C.T.	9.40 €
T.V.A. (20,00 %)	77.64 €
<u>Affranchissement convocation :</u>	
-2 Lettres simples	2.78 €
<u>Affranchissement retour inventaire :</u>	
-1 LRAR	7.40 €
-2 Lettres simples	5.56 €
TOTAL T.T.C.	481.60 €

Maître Patrick LASSEAUX



Détail honoraires prise HT :

Actifs < 1.725 € : 600 € x 1.488 %..... 8.92 €